

N° 37/2025

ÉTUDES D'HISTOIRE DU DROIT ET DES IDÉES POLITIQUES

# PREMIÈRES ÉCRITURES DU DROIT (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Textes réunis par  
Florent Garnier



PRESSES DE L'UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

# PREMIÈRES ÉCRITURES DU DROIT (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

Fruit d'un travail collectif, cet ouvrage réunit la réflexion des membres du Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques sur l'écriture du droit et plus spécialement des « premières » écritures juridiques. Ce questionnement a retenu une acception large envisageant ainsi un processus plus ou moins complexe d'élaboration et son résultat avec un écrit en devenir par sa diffusion et sa réception puis sa possible évolution par une reformulation, là aussi formelle et substantielle.

Du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle, à partir de corpus variés et de scripteurs divers, les neuf contributions s'intéressent au processus de mise par écrit et de formulation de la norme juridique ainsi que de son devenir à partir d'une première forme posée. La démarche a pour ambition d'interroger tout autant la réalisation achevée que son processus d'élaboration et sa dynamique postérieure.

En rien figées, les premières écritures du droit sont saisies à partir de trois temporalités. Le juriste historien se propose ainsi de décrypter comment des individus ou des groupes prennent part à une avant-première normative. L'un des devenirs du texte tient alors à son enseignement. Le professeur déploie son savoir pour former à son tour une autre écriture du droit qui prend place sur la scène juridique. Enfin, la première écriture juridique peut être le point de départ d'une dynamique dans laquelle elle prend date dans une chaîne d'écritures.

Ouvrage publié avec le soutien de  
l'École de droit de Toulouse - Recherche de l'Université Toulouse Capitole.



Copyright et diffusion 2025

Presses de l'Université Toulouse Capitole  
2, rue du Doyen-Gabriel-Marty,  
31042 Toulouse cedex 9

Prix : 25 €

ISBN : 978-2-36170-317-2  
Diffusé par Lextenso



## Table des matières

<b>À propos d'un inédit de Raymond-Théodore Troplong. « De l'utilité de la chambre des requêtes » (1848) : un texte pionnier et fondateur, <i>Caroline Gau-Cabée</i> .....</b>	19
<b>Écrire la première loi de protection animale. Enjeux et débats autour de la rédaction de la loi Grammont (1850), <i>Romy Sutra</i>.....</b>	77
<b>Écrire des conclusions en vue d'une décision de principe. Étude à partir de l'imprévision reconnue par l'arrêt <i>Compagnie générale du gaz de Bordeaux</i>, 1916, <i>Jérôme Henning</i> .....</b>	105
<b>Écrire et enseigner le droit français à Toulouse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : l'exemple de François de Boutaric (1672-1733), <i>Philippe Nélidoff</i>.....</b>	140
<b>Premières écritures d'un cours de Code civil à la faculté de droit de Toulouse sous le premier Empire d'après quelques éléments d'un manuscrit anonyme, <i>Olivier Devaux</i> .....</b>	185
<b>Le premier polycopié toulousain. Le <i>Cours de droit civil</i> de première année de Cézar-Bru (1911), <i>Cyrille Dounot</i>.....</b>	247
<b>Le premier et les suivants. La perception de l'auteur et des généalogies textuelles chez les juristes savants médiévaux, <i>Marie Bassano</i> .....</b>	269
<b><i>Habent plenam potestatem statuendi, distingendi et corrigendi.</i> Premières écritures et réécritures du droit dans les villes médiévales du Midi au XIII<sup>e</sup> siècle, <i>Florent Garnier</i> .....</b>	305
<b>La séparation de l'exécutif et du judiciaire ou l'ineffectivité du droit vue par la doctrine pénale de la Restauration, <i>Ludovic Azéma</i> .....</b>	341